

Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
21 mai 2012**

Date de convocation

Le 14 mai 2012

Date d'affichage

Le 22 mai 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de Séance :

Marc GIRARD

L'an deux mil douze, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, MONTEIL Marc.

**Absents excusés** : M ARMAND Thierry

Délibération  
N° 24 - 2012

**OBJET : CREATION D'UN CITY STADE**

Suite à la demande des jeunes concernant la réfection du terrain de basket et pour offrir un nouvel espace sportif et ludique aux Velainois, la municipalité a décidé de créer un city stade.

Il apparaît opportun d'implanter le city stade derrière la salle des fêtes à l'emplacement du terrain de basket. Ce city stade sera fédérateur et permettra de s'adresser à tous les âges et à toutes les familles, en activités dirigées ou en accès libre.

Après consultation et concertation, l'entreprise AGORESPACE est retenue pour la réalisation de ce projet. Le city stade sera en acier avec les dimensions suivantes : 12,12 X 22,02 pour un montant de 43 266,00 €. Les options suivantes ont été ajoutées FRONTONS de 9 mètres (3 640,00 € HT) et piste périphérique 2 couloirs avec ligne droite (2 450,00 € HT).

Le coût total s'élève donc à 48 368,88 € HT soit 57 849,18 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'approuver le projet.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auxquelles la commune peut prétendre.
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour copie conforme

Le Député - Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
21 mai 2012**

Date de convocation

Le 14 Mai 2012

Date d'affichage

Le 22 Mai 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de Séance :

Marc GIRARD

L'an deux mil douze, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, MONTEIL Marc.

**Absents excusés** : M ARMAND Thierry

Délibération  
N° 25 - 2012

**OBJET : MAISONS FLEURIES 2011**

Suite au résultat du concours des maisons fleuries 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les prix suivants aux lauréats du concours :

	Montant du bon d'achat
1 <sup>er</sup> prix	60€
2 <sup>ème</sup> prix ex aequo	45€
2 <sup>ème</sup> prix ex aequo	45€
2 <sup>ème</sup> prix ex aequo	45€
2 <sup>ème</sup> prix ex aequo	45€
2 <sup>ème</sup> prix ex aequo	45€
3 <sup>ème</sup> prix	30€



Pour copie conforme

Le Député - Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
21 mai 2012

Date de convocation

Le 14 mai 2012

Date d'affichage

Le 22 mai 2012

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de Séance :

Marc GIRARD

L'an deux mil douze, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, MONTEIL Marc.

**Absents excusés** : M ARMAND Thierry

**Délibération**  
**N° 26 - 2012**

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DES  
MARCHES DE TRAVAUX D'EXTENSION ET DE  
RÉNOVATION DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à l'occasion de la séance du 17 juin 2011, le conseil municipal a missionné un maître d'œuvre pour lancer la procédure de consultation des entreprises en vue de l'attribution des marchés de travaux d'extension et de rénovation de l'accueil périscolaire.

Considérant que par avis d'appel public à la concurrence publié dans l'Est Républicain en date du 4 août 2011 et sur la plate forme internet Dematis, la procédure d'appel d'offre ouvert a été retenue pour un marché de travaux,

Après avoir procédé à l'ouverture des plis le 9 septembre 2011, l'équipe de maîtrise d'œuvre, conduite par M.SORIA, architecte, a analysé en détail les candidatures et les offres.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 26 septembre 2011 pour attribuer les dix marchés.

Considérant, au regard des critères contenus dans l'avis de publicité repris dans le règlement de consultation, parmi les candidats ayant présenté une offre, celles des entreprises ci-dessous correspondent le mieux aux critères et constituent les mieux-disantes,

Considérant le classement des offres effectué par la commission d'appel d'offres en tenant compte de la pondération des critères ;

Considérant les offres des entreprises retenues (voir tableau ci-après),

Lot	Entreprise Retenue	Offre de Base HT
1 Gros Oeuvre	ABM Velaine en Haye	106 937,85€
2 Charpente-Couverture- Etanchéité	Brunelli Lay Saint Christophe	43 447,50€
3 Menuiseries extérieures	Les Métalliers Lorrains Nancy	23 250,00€
4 Doublages-Plâtrerie-Faux- Plafonds	Valette SARL Toul	37 839,94€
5 Menuiserie intérieure bois	Receveur Germonville	21 135,16€
6 Electricité-courants faibles	Setea Heillecourt	35 500,00€
7 plomberie sanitaire, chauffage, VMC	L'Heritier Void Vacon	55 611,67€
8 Revêtements de sols durs, sols souples	Solemo Maxéville	22 000,00 €
9 Peinture	Lagarde et Meregnani Maxéville	8 791,23€
10 Métallerie Serrurerie	Les Métalliers Lorrains Nancy	10 750,00€
<b>TOTAL HT</b>		<b>365 263,35€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Confirme qu'il autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché concernant l'extension et la rénovation de l'accueil périscolaire avec les entreprises citées ci-dessus.

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Pour copie conforme

Le Député - Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
21 mai 2012**

Date de convocation

Le 14 mai 2012

Date d'affichage

Le 22 mai 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de Séance :

Marc GIRARD

L'an deux mil douze, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, MONTEIL Marc.

**Absents excusés** : M ARMAND Thierry

**Délibération**

**N° 27 - 2012**

**OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE  
COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE VELAINE  
EN HAYE POUR LES TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT DE LA RUE MOSELLY**

Dans le cadre du programme global d'aménagement de la Rue de Moselly, à Velaine en Haye, de voirie et d'enfouissement de réseaux seront entrepris. Ils seront financés à la fois par la commune et par la communauté de communes du Massif de Haye.

Pour des raisons techniques et financières et compte tenu des compétences respectives, la communauté de communes du Massif de Haye, la commune de Velaine en Haye souhaitent regrouper leurs besoins et avoir recours aux possibilités offertes par l'article 8 du Code des Marchés Publics qui fixe les règles applicables en cas de groupement de commandes.

Le Maire présente alors la convention constitutive du groupement de commandes, qui a pour but :

- la définition du projet d'aménagement de la Rue de Moselly (phase conception de la mission de maîtrise d'œuvre),
- la préparation et le suivi des travaux (phase suivi de travaux de la maîtrise d'œuvre),
- la réalisation des travaux par les entreprises recrutées sur la base du Projet défini en phase conception de la maîtrise d'œuvre,
- le suivi d'exécution et le suivi financier.

Le Maire précise aux conseillers que chaque collectivité prend en charge ses travaux, à savoir :

- travaux d'enfouissement de réseaux secs, câblage et éclairage public à la charge de la communauté de communes,
- travaux de voirie à la charge de la commune de Velaine en Haye,

Les frais de maîtrise d'œuvre, de publicité et autres études seront partagés proportionnellement aux montants définitifs du marché.

Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics fixant les règles applicables aux groupements de commandes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à l'aménagement de la Rue de Moselly
  - **DESIGNE** la commune de Velaine en Haye comme coordonnateur du groupement de commandes
  - **AUTORISE** le Maire à signer la convention et toutes pièces annexes
  - **DESIGNE** comme membres titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes les personnes suivantes :
    - Monsieur Jean-Marc OUDOT, membre titulaire
    - Madame Marie-José BOUGUERDJ, membre suppléant
- membres, eux-mêmes, de la commission d'appel d'offres de la commune de Velaine en Haye

Pour copie conforme

Le Député - Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
21 mai 2012**

Date de convocation

Le 14 mai 2012

Date d'affichage

Le 22 mai 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de Séance :

Marc GIRARD

L'an deux mil douze, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, MONTEIL Marc.

**Absents excusés** : M ARMAND Thierry

Délibération  
N° 28 - 2012

**OBJET : TARIF COLUMBARIUM**

Vu les articles L.2223-13 et suite du CGCT relatifs aux concessions funéraires,

Vu l'article R.2223-9 du CGCT portant la possibilité pour le conseil municipal d'affecter tout ou partie du cimetière au dépôt des urnes et à la dispersion des cendres des corps suite à la crémation,

Vu la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des tarifs suivants :

	Total	Commune	Droit de timbre
15 ans	800 €	775 €	25 €
30 ans	1200 €	1175 €	25 €
50 ans	1700 €	1675 €	25 €

Le présent tarif est applicable à compter de ce jour.

Si l'acquéreur d'une case décide de la restituer avant la date de fin de location, les sommes perçues ne pourront être remboursées.



Pour copie conforme

Le Député - Maire,  
Ph. MORENVILLIER





Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
21 mai 2012**

Date de convocation

Le 14 mai 2012

Date d'affichage

Le 22 mai 2012

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de Séance :

Marc GIRARD

L'an deux mil douze, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, MONTEIL Marc.

**Absents excusés** : M ARMAND Thierry

Délibération  
N° 29- 2012

**OBJET : TARIF LOCATION  
SALLE DES PETITES FÊTES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu des demandes pour louer la salle des petites fêtes en semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de louer ce bâtiment aux tarifs suivants et exclusivement aux Velainois:

	TARIFS
Un mercredi après - midi	35 €
Une journée	75 €
Un week end	150 €

Un chèque de caution s'élevant à 1500 € sera demandé à chaque réservation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la tarification de la salle des petites fêtes.



Pour copie conforme

Le Député - Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
21 mai 2012**

Date de convocation

Le 14 mai 2012

Date d'affichage

Le 22 mai 2012

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de Séance :  
Marc GIRARD

L'an deux mil douze, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, MONTEIL Marc.

**Absents excusés** : M ARMAND Thierry

**Délibération  
N° 30 - 2012**

**OBJET : VENTE DE FERRAILLE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre de la Ferraille à Derichebourg environnement pour un montant T.T.C. de **25.50 €** et autorise Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant à l'article 7788 (Produits exceptionnels divers).

Pour copie conforme

Le Député - Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
21 mai 2012**

Date de convocation

Le 14 mai 2012

Date d'affichage

Le 22 mai 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de Séance :

Marc GIRARD

L'an deux mil douze, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, MONTEIL Marc.

**Absents excusés** : M ARMAND Thierry

**Délibération  
N° 31 - 2012**

**OBJET : DEPART ALEXIA NGUYEN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'Alexia NGUYEN, rédactrice, a quitté ses fonctions le 7 mai 2012.

Il propose au Conseil Municipal d'offrir une parure de stylos d'une valeur de 148 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012 à l'article 6714.



Pour copie conforme

Le Député - Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
21 Mai 2012**

Date de convocation

Le 14 mai 2012

Date d'affichage

Le 22 mai 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de Séance :

Marc GIRARD

L'an deux mil douze, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

**Étaient présents :** MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, MONTEIL Marc.

**Absents excusés :** M ARMAND Thierry

**Délibération  
N° 32 - 2012**

**OBJET : TRANSFORMATION DE POSTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la transformation d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (ancien grade) en poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (nouveau grade) en raison de la réussite à un examen professionnel.

Il propose de procéder à la suppression d'un poste permanent d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (ancien grade) à temps plein pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, et à la création simultanée d'un poste permanent d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 27 février 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de supprimer un poste permanent d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (ancien grade) affecté d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012 et de créer simultanément un emploi permanent d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (nouveau grade), affecté d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.
- Charge le Maire de procéder au recrutement correspondant ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour copie conforme

Le Député - Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
21 mai 2012**

Date de convocation

Le 14 mai 2012

Date d'affichage

Le 22 mai 2012

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de Séance :  
Marc GIRARD

L'an deux mil douze, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, MONTEIL Marc.

**Absents excusés** : M ARMAND Thierry

Délibération  
N° 33 - 2012

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle a créé un service de remplacement auquel il peut faire appel pour pallier les absences de courte durée du personnel moyennant une participation fixée chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement.

Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de faire appel à ce service en cas de besoin et signer la convention correspondante le moment venu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel autant que de besoin au service de remplacement mis en place par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle et l'autorise à signer la convention correspondante le moment venu,

La dépense afférente à ce remplacement sera inscrite au budget communal.



Pour copie conforme

Le Député - Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
21 mai 2012**

Date de convocation

Le 14 mai 2012

Date d'affichage

Le 22 mai 2012

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de Séance :

Marc GIRARD

L'an deux mil douze, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, MONTEIL Marc.

**Absents excusés** : M ARMAND Thierry

Délibération  
N° 34 - 2012

**OBJET : CREATION D'UN POSTE  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE**

Suite au départ d'Alexia NGUYEN, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent affecté au secrétariat de mairie.

Il propose de procéder à la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe catégorie C à temps complet pour une durée de travail de 35 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, un emploi permanent d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- Fixe la durée hebdomadaire de travail afférente à cet emploi à 35 heures ;
- Charge le Maire de procéder au recrutement correspondant ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.



Pour copie conforme

Le Député - Maire,  
Ph. MORENVILLIER

